

SOULAYRES

1059 LIEU-DIT LE PORT DE Siret : 804 151 553 00018
L'ANGLE APE : 0124Z
46140 Parnac

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA /CUMA

EL ARBI AAZAROU

NIR : 1 97 10 99 350 744 64

Emploi : récolte

Date d'entrée : 19/08/2024

Palier : Palier 2

Coefficient hiérarchique : 19

BULLETIN DE SALAIRE

Du 19/08/2024 au 31/08/2024

N° 12_1725333789423_BS_AAZAROU_19082024_1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr/rubrique/cotisations-salariales.

Mr EL ARBI AAZAROU
145 Rue Emile Zola
46000 Cahors

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	11,78	x	16,00	188,48
Nombre total d'heures			16,00	
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
	188,48	x	10,00	18,85
Rémunération totale brute				207,33
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Santé Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	207,33	x	5,50	11,40
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	207,33			2,24
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	207,33	x	0,40	0,83
Sécurité Sociale Plafonnée	207,33	x	6,90	14,31
Complémentaire T1	207,33			9,93
Formation	207,33			0,12
Total des cotisations et contributions obligatoires				38,83
Exonérations et allègements de cotisations				0,00
Montant net social				168,50
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 168,50				

Montant net imposable : 168,50

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 0,00 €) x (Taux de 0,00%) = 0,00

Montant net à payer : 168,50

Cumul depuis le début du contrat :

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 0,00 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : . . / . . / . .